

Références :

- Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication (OBNSIC)
- Partage d'information opérationnelle « L'emploi des hélicoptères dans le cadre des opérations de secours »
- Note d'information du 20 juillet 2015 relative à la mise à disposition de nouveaux canaux au profit de l'ORG 2 Sécurité Civile pour les communications Air/Sol et les relais indépendants fixes

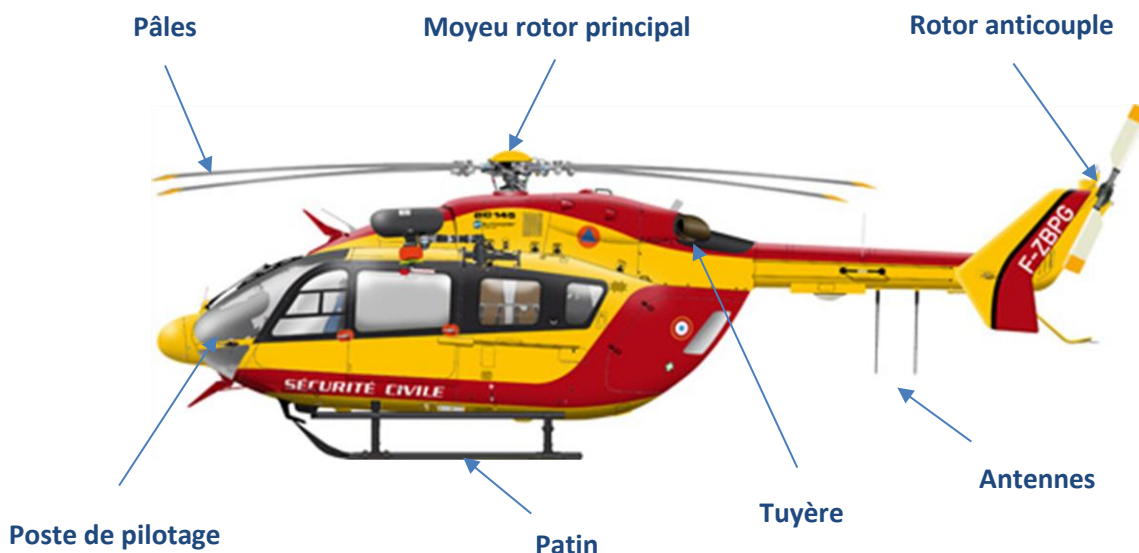
Objectifs :

La présente procédure a pour objectif de définir les modalités d'accueil des hélicoptères sur opération. Les moyens aériens sont identifiés suivant deux réglementations :

- Les flottes aériennes d'état (Sécurité civile et Gendarmerie)
- Les flottes aériennes civiles (Hélicoptères opérés par des compagnies privées)

Notions essentielles :

Les éléments principaux d'un hélicoptère



Le pilote est positionné à droite de l'appareil

Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

Coordonnées GPS

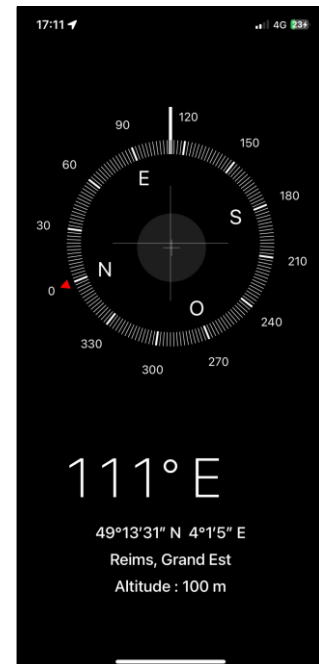
Les coordonnées GPS utilisées par l'équipage sont en degré, minute, seconde (DMS).

Exemple :

49°13'31" N / 4°1'5" E
(Longitude) (Latitude)

Se lit :

« 49 degrés 13 minutes et 31 secondes, 4 degrés 1 minutes et 5 secondes »



Cadran horaire

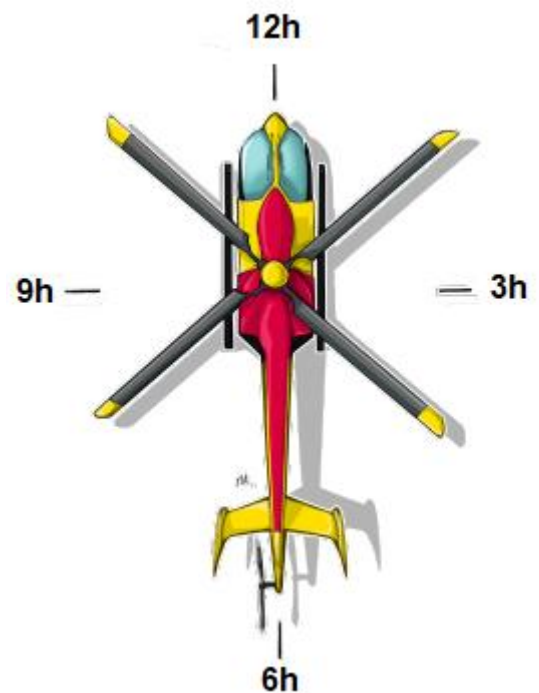
Le cadran horaire est un langage utilisé dans l'aviation. Il permet à l'équipage de se repérer ou de localiser un élément (obstacle, DZ, ...).

Exemple :

A l'approche de l'aéronef, le COS utilisera le cadran horaire pour informer le pilote de sa position.



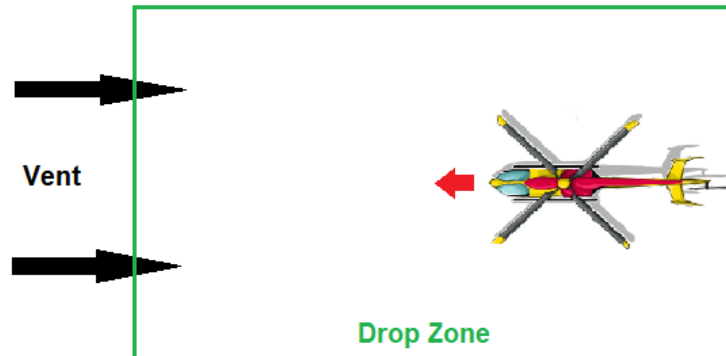
« Dragon 75, ici COS Fagnières. Je suis à tes 10 h »



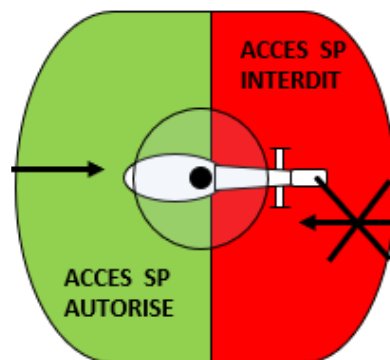
Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

Modalités d'atterrissage d'un hélicoptère

Les hélicoptères se présentent face au vent sur la Drop Zone.



Accès à l'hélicoptère



**L'ACCÈS DES SAPEURS-POMPIERS SERA POSSIBLE
UNIQUEMENT APRÈS ACCORD DE L'ÉQUIPAGE ET PAR L'AVANT**

Capacités de vol :

Flotte d'Etat (Gendarmerie, Sécurité civile)	Flotte privée (Hélimur)
Vol 24h/24 Vol à vue ou aux instruments Jumelles de vision nocturne	Vol de 10 h à 22 h (Limité par le contrat avec l'ARS) Vol à vue

Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

La Drop Zone (DZ) :

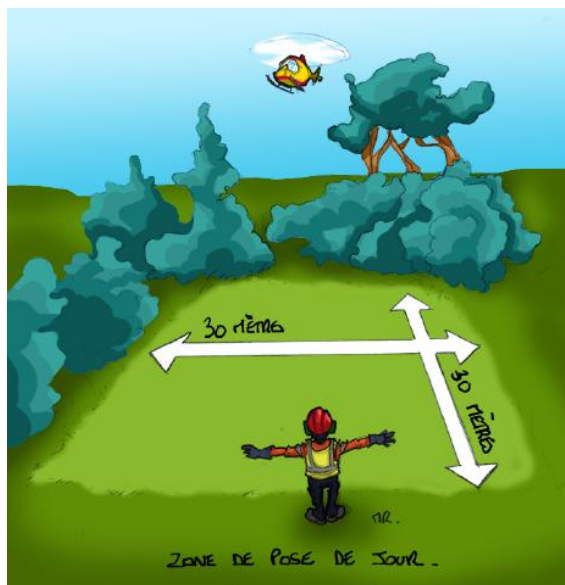
La Drop Zone (DZ) est une aire d'atterrissage non aménagée qui peut être mis en place au plus proche de la zone d'intervention. Elle est désignée par le Commandant des Opérations de Secours (COS) et possède des dimensions différentes entre le jour et la nuit.

Points de vigilances

Planéité du sol	SURFACE PLANE ⚠ DEVERS INTERDIT
Revêtement de sol	SOL DUR ⚠ SOL MEUBLE, CAILLOUTEUX, SABLONEUX, POUSSIÈREUX À EVITER
Environnement	⚠ ABSENCE D'OBJETS POUVANT S'ENVOLER (Auvents, mobilier, cônes de Lubeck, ...)
Obstacles aériens	⚠ ABSENCE DE CABLES, LIGNES ELECTRIQUES, EOLIENNES, DRONES, ...

Dimensions

JOUR



30 m x 30 m

NUIT



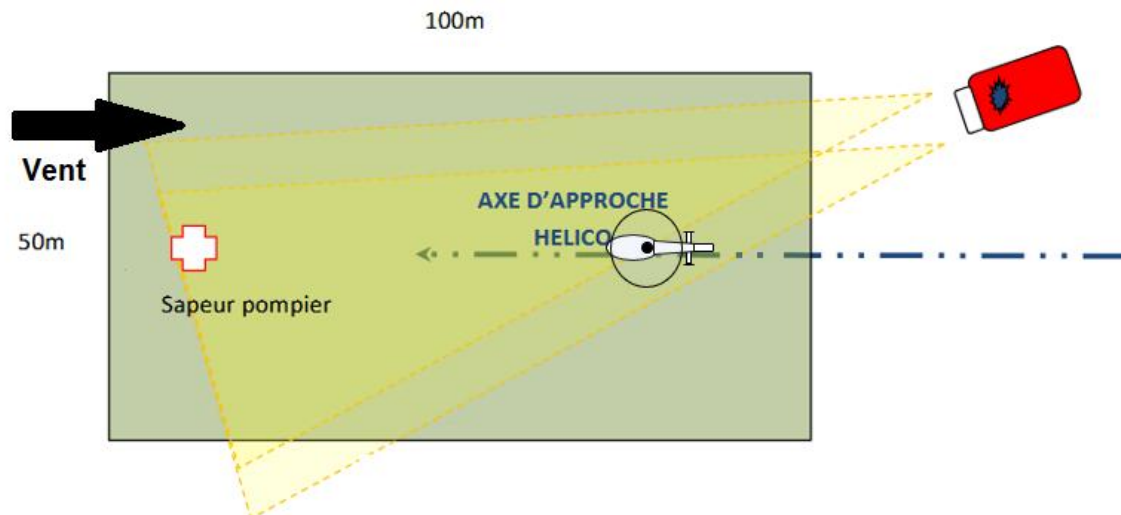
100 m x 50 m

(Dimension d'un terrain de football)

Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

Eclairage de la Drop Zone

En l'absence de luminosité sur la Drop Zone (DZ), un véhicule devra être utilisé pour éclairer l'aire d'atterrissage. Le COS devra s'assurer que le véhicule soit positionné face au vent et en extérieur de la zone. Ces emplacements sont détaillés dans le schéma de principe ci-dessous :



COUPER LES GYROPHARES A L'APPROCHE DE L'APPAREIL

Afin d'éviter tout éblouissement pour les aéronefs utilisant les jumelles de vision nocturne

Stationnement des engins



STATIONNEMENT DES ENGIN SUR LA DROP ZONE INTERDIT



POUR TRANSFÉRER LA VICTIME, LE VSAV ACCÈDERA, APRÈS ACCORD DE L'ÉQUIPAGE, PAR LE CÔTÉ GAUCHE DE L'APPAREIL ET À PLUS DE 5 MÈTRES DES PÂLES

Souffle du rotor



À l'atterrissage comme au décollage, la rotation des pâles peut entraîner des projections d'objets.



Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

Equipements de Protection Individuelle :



Fréquence Air/Sol :

La communication avec les hélicoptères est possible au moyen d'un Émetteur Portatif Récepteur Antarès. Pour ce faire, le terminal doit être sur la fréquence **Air/Sol - 610**.

Pour rappel :

La puissance d'un TPH 700 est de 2 W. En le connectant à un BIV, la puissance augmente à 10 W. Cette puissance a pour conséquence l'augmentation de la portée de l'émetteur récepteur portatif.

Guidage à l'atterrissage :

Le guidage se limite à l'accompagnement du pilote pour localiser la Drop Zone. Dès lors que le pilote aura identifié la DZ, le COS sortira de l'aire d'atterrissage.



PREVENIR LE PILOTE DE LA PRÉSENCE D'OBSTACLE À PROXIMITÉ DE LA DZ








Le pilote est le seul responsable de l'appareil. Par conséquent, il est garant de l'atterrissage de l'aéronef.

De même, dans le cas où la Drop Zone proposée ne serait pas appropriée, le pilote peut définir un autre endroit pour se poser.

Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026

CONDUITE À TENIR DU COMMANDANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS

POUR L'ACCUEIL D'UN HÉLICOPTÈRE

- Prendre** connaissance des conditions météorologiques sur les lieux de l'intervention (Brouillard, Fortes pluies, Chute de neige, ...)
- Désigner** une Drop Zone (DZ) ;
- S'assurer** que la DZ répond aux critères suivants :
 - **Dimensions :**
 - JOUR :** 30 m x 30 m ;
 - NUIT :** 100 m x 50 m (mettre en place un éclairage si nécessaire) ;
 - **Sol :**
 - Surface plane
 - Dévers 
 - **Revêtement de sol :**
 - Surface dure
 - Surface meuble, caillouteuse, poussiéreuse 
 - **Environnement :**
 - Absence d'objets pouvant s'envoler
 - Présence d'objets pouvant s'envoler 
 - **Obstacles aériens :**
 - Câbles 
 - Lignes électriques 
 - Eoliennes 
 - Drones 
- Récupérer** les coordonnées de la Drop Zone en DMS (Degré/Minute/Seconde);

N (Longitude) ___ Degré ___ Minutes ___ Secondes

E (Latitude) ___ Degré ___ Minutes ___ Secondes
- Transmettre** par TPH au CTA-CODIS les éléments relatifs à la météo, les coordonnées et les dispositions mis en place pour la Drop Zone. Ces éléments seront transmis à l'équipage via le centre opérationnel du gestionnaire (COZ ou CRRRA 15).
- Veiller** la fréquence **Air-Sol 610** ;
- Faire** stationner les engins en dehors de la Drop Zone (DZ) ;
- Se positionner** dos au vent sur la Drop Zone ;
- Prendre** contact avec l'équipage de l'aéronef durant la phase d'approche et l'informer des obstacles ;
- Sortir** de la DZ lors de la phase d'atterrissage.

Rédaction	Approbation	Validation	Date
LTN GOTZ	CNE SEIGNIER	LCL BOISSEAU	05/01/2026